

# Collecte des déchets



## DÉCHETS MENAGERS :

Vous trouverez dans le document ci-dessous toutes les informations sur le ramassage des déchets ménagers sur la commune de Brax :

[Memento\\_Ramassage\\_Dejets\\_BRAX.pdf](#)

Calendrier de collecte pour l'année **2024** : [2024 calendrier de collecte](#)

Ci-dessous le calendrier de collecte de l'année 2023 :

[Calendrier de collecte](#)


Pour bien trier ses déchets, suivez le guide : [Mémo Tri 2023](#)

[Pour tout savoir... c'est ICI](#)

## DÉCHETS VERTS :

**Valorisation des déchets verts** : Vous pouvez facilement vous procurer un composteur : **Un modèle unique de composteur en bois de 400 litres est désormais disponible** (au lieu de trois précédemment), sur réservation. Il est **gratuit**.

**Brûlage des végétaux** : La circulaire du 18/11/2011 **interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers, dont les déchets verts**. "Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie"



**Enlèvement des déchets verts pour les particuliers** : Les déchets verts des particuliers sont ramassés par sacs «Bigbag» et les branchages en vrac par pince mécanique. Il s'agit de sacs de 1m<sup>3</sup> qui sont déposés et ramassés à votre domicile par quantité de 3 uniquement.

Réservations à l'accueil de la mairie pour le coût de 10€, paiement par chèque à l'ordre du trésor public.

Tarifs et conditions d'utilisation:

- \* 1 sac (1 m<sup>3</sup>) : 5 € - **PAS DE VRAC**
- \* 2 sacs (2 m<sup>3</sup>) : 10 € + 3 m<sup>3</sup> de vrac maxi
- \* 3 sacs (3 m<sup>3</sup>) : 10 € + 2 m<sup>3</sup> de vrac maxi
- \* VRAC (5 m<sup>3</sup>) : 10 €

La totalité de la collecte ne peut excéder 5 m<sup>3</sup>, soit : 3 sacs remplis + 2 m<sup>3</sup> de vrac.

***Nota bene : Toulouse Métropole impose que les tailles des pyracanthas soient mises exclusivement dans le vrac.***

**Attention pour le ramassage dans les chemins ou voies privées de la liste en pièce jointe, Toulouse Métropole n'assurera le service que si les Bigbag et déchets en vrac sont positionnés au début du chemin ou de la voie privée (même procédure que pour l'enlèvement des ordures ménagères et recyclages). A défaut, l'enlèvement ne sera pas effectué et les sacs seront facturés 70€ par sac pour non restitution.**

### **Collecte des Déchets Verts - Parking du Pigeonnier et Parking du Stade**

La collecte des déchets verts (jusqu'à 1 m<sup>3</sup>) y est gratuite. Apportez-les au camion qui vous attend de 8h à 13h soit :

(1) Parking du Stade (rue du Stade)

ou

(2) Parking du Pigeonnier (avenue du Château d'Eau)

Ces jours de collecte gratuite sont identifiés en marron sur votre calendrier de collecte et porte la mention 1 ou 2 en fonction du lieu de collecte.

### **🔗 VOIES PRIVÉES - POUR COLLECTE DÉCHETS VERTS**

Livraisons des sacs le :

- \* lundi => collecte le mercredi
- \* mardi => collecte le jeudi

- \* mercredi => collecte le vendredi
- \* jeudi => collecte le lundi
- \* vendredi => collecte le mardi

Les déchets acceptés dans les sacs «big bag» sont les résidus des tontes, de la taille de haies et d'arbustes, les feuilles mortes, les déchets floraux...

Les branchages en vrac sont à déposer à côté des sacs, à 50 cm de distance de votre clôture, et enlevés par pince mécanique. Ces branchages doivent mesurer 3 m au maximum et les troncs ne pas excéder 20 cm de diamètre.

Les déchets végétaux dans des sacs plastiques, les troncs et les souches d'arbres ne sont pas acceptés. Vous pouvez les déposer en déchetteries.

## ENCOMBRANTS :

### Calendrier de l'enlèvement des encombrants 2024, les mercredis :

**12**

**26**

juin

**27**

juillet

**27**

septembre

Inscription en mairie obligatoire en utilisant le formulaire ci dessous :

[☞ Formulaire de demande d'enlèvement](#)

**ATTENTION : Seuls les objets tels que définis dans la liste ci dessous seront ramassés :**

[☞ Encombrants pouvant être collectes par Toulouse Métropole](#)

**Liste complète :** [☞ Télécharger le fichier «DéfinitionEncombrant.pdf»](#)

Tout autre objet doit être apporté directement à la déchetterie ou pris en charge par un prestataire spécialisé.

## CONTENEURS :

**Demandes de conteneurs :** pour toute demande de mise en place, changement de volume, remplacement en cas de vol ou détérioration et demande de réparation, merci de bien vouloir appeler le # 0800 201 440 ou faire votre demande sur le site de la



Toulouse Métropole [metropole.toulouse.fr/demarches/bac-de-collecte-faire-une-demande-un-changement-une-reparation](https://metropole.toulouse.fr/demarches/bac-de-collecte-faire-une-demande-un-changement-une-reparation)

Une fois collectés les conteneurs ou bacs dédiés aux ordures ménagères ou au tri sélectif ne doivent pas stationner sur la voie publique.

**COMPOSTAGE FACILE** : Nouvelles modalités de réservation des composteurs à partir du 1er janvier 2024

### **A noter**

***L'obligation réglementaire relative au tri à la source des déchets alimentaires impose aux collectivités territoriales de mettre en place des solutions adaptées.***

***Un usager qui ne dispose pas des conditions pour pratiquer le compostage (disposer d'un espace vert et de végétaux de jardin), n'a donc pas l'obligation de composter.***

***La Métropole installera progressivement, à partir de 2025, des bornes de collecte des déchets alimentaires sur l'espace public : les habitants ne pouvant composter chez eux, pourront y déposer leurs déchets alimentaires.***

Un modèle **unique** de composteur en bois de 400 litres est désormais disponible (au lieu de trois précédemment), sur réservation. Il est **gratuit**.

**Il existe 2 types de formation associées au compostage :**

>> à la remise du composteur, 30 minutes sont consacrées à la pratique du compostage

>> (hors remise du composteur), un catalogue de formations (webinaires, ateliers, formations) est proposé, sur le compostage, sur inscription en ligne via le lien suivant : <https://metropole.toulouse.fr/demarches/demander-une-formation-au-compostage>

Afin de répondre à la demande croissante de composteurs individuels sur la Métropole, la procédure de réservation se modernise : [📄 Télécharger le fichier «guide\\_compostage\\_2024.pdf»](#)

Une démarche de réservation en ligne sera désormais accessible sur le portail <https://metropole.toulouse.fr/demarches/demander-un-composteur-individuel>

Nous vous invitons à visiter la plateforme pour découvrir ce nouvel outil.

À titre informatif, l'ancienne démarche de réservation (demande par courrier) sera conservée **uniquement** pour les personnes ne pouvant/souhaitant pas régler sur Internet ou ne possédant pas de poste informatique. Elle restera exceptionnelle.